



**ROËZÉ SUR SARTHE**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT SUITE A LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE  
EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE EN OMBRIÈRES  
AU NIVEAU DU BOULODROME DE ROEZE SUR SARTHE**

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

**OBJET DU PRÉSENT AVIS**

La Commune de Roëzé-sur-Sarthe a reçu une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour la production d'électricité photovoltaïque en ombrières, destinées à couvrir le boulodrome, situé 31 rue de la croix de buis à Roëzé-sur-Sarthe sur une partie de la parcelle cadastrée AE73 :



Le projet vise à offrir aux usagers un accès à des terrains ombragés, et de produire une énergie renouvelable pouvant être consommée en priorité par la collectivité et les riverains.

Le bâtiment devra répondre aux exigences de la Fédération Française de Pétanque, et offrir de bonnes conditions de jeu, par un bon équilibre entre protection des intempéries, luminosité et nuisances sonores.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public communal, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

## **PROCÉDURE**

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

**Mairie de Roëzé-sur-Sarthe**  
**15 rue de la Mairie**  
**72210 ROEZE-SUR-SARTHE**

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat et du projet envisagé avec des précisions sur le dimensionnement, le matériel (bâtiment, éclairage, modules photovoltaïques, onduleurs, gestion des eaux de pluie), le modèle juridique proposé, le calendrier proposés.

Le cas échéant, le candidat pourra être invité à fournir des éléments complémentaires, à la demande de la Mairie de Roëzé-sur-Sarthe.

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt : jeudi 25 avril 2024 à 17h**